



AVIS PUBLIC

123, rue Quelconque

Dossier : DAD XX-XXXXXXC

Dérogation

La Ville de Winnipeg a approuvé une demande visant à réduire la superficie de lot afin de créer deux nouveaux lots unifamiliaux.

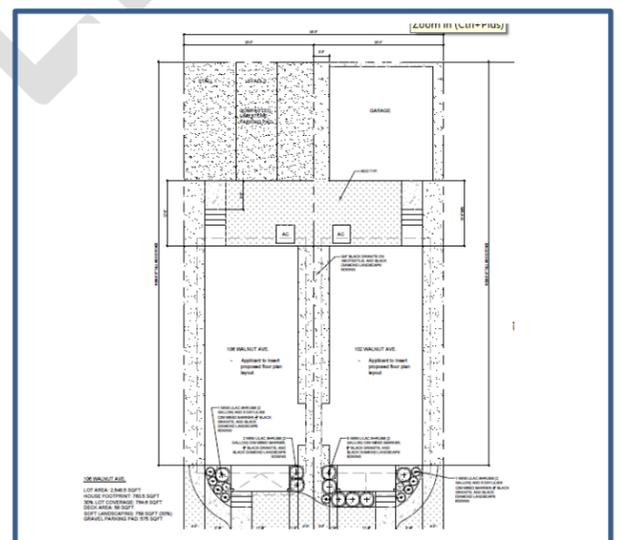
La demande vise à déroger aux normes dimensionnelles applicables aux secteurs de zonage R1 du *Zoning By-law No. 200/2006* (règlement municipal sur le zonage) afin de permettre l'aménagement de deux terrains à lotir résidentiels ayant chacun une superficie de 2 585 pieds carrés (240,1 mètres carrés) au lieu de 5 000 pieds carrés (464,5 mètres carrés).

Interjeter appel de la décision

Vous pouvez interjeter appel de la présente décision auprès du comité d'appel en faisant parvenir une lettre portant appel contre la DAD XX-XXXXXX/B au Bureau du greffier.



Dessin conceptuel



Plan de terrain conceptuel

Demandeur : Builder Architecture Inc.

RENSEIGNEZ-VOUS ET PARTICIPEZ



Visitez le site Web

- Consultez les plans
- Abonnez-vous aux nouvelles
- Renseignez-vous sur votre rôle

winnipeg.ca/francais/ppd/publicnotices



Contactez l'urbaniste du secteur

Michael Robinson
Téléphone : 204-986-3212
Courriel : mrobinson@winnipeg.ca



Pour interjeter appel de la décision

Comité d'appel
Immeuble Susan-A.-Thompson
510, rue Main
Winnipeg (Manitoba) R3B 1B9
Télécopieur : 947-3452
Courriel : clk-appeals@winnipeg.ca